Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

DAJI/2020/Nomination/n°41

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2013 portant création du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE),
Vu les Statuts du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE) ;

ARRÊTE

Article 1 :
Monsieur Yann GARCENOT, est nommé Administrateur provisoire du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE) à compter du 26 octobre 2020.

Article 2 :
Monsieur Yann GARCENOT exercera ses fonctions jusqu'à désignation d'un Directeur ou d'Une Directrice du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE).

Article 3 :
Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 Octobre 2020

université d'Aix-Marseille · AMU ·

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36** - Site web : **www.univ-amu.fr**